

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3545**

commune (s) :

objet : Etude pour une mission d'accompagnement général à la maîtrise d'ouvrage pour l'intégration du programme local de l'habitat (PLH) au futur plan local d'urbanisme (PLU) - Autorisation de signer un marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3545**

objet :	Etude pour une mission d'accompagnement général à la maîtrise d'ouvrage pour l'intégration du programme local de l'habitat (PLH) au futur plan local d'urbanisme (PLU) - Autorisation de signer un marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) et de son programme local de l'habitat (PLH), la Communauté urbaine de Lyon souhaite se doter d'une mission dont les objectifs sont d'accompagner et assister la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre et le suivi d'une démarche concertée visant à l'élaboration du volet habitat du futur PLU intercommunal et à son articulation avec le volet spatial.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à une étude pour une mission d'accompagnement général à la maîtrise d'ouvrage pour l'intégration du PLH au futur PLU.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 115 000 € HT, soit 137 540 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 6 juillet 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Semaphores Territoires SA pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme, reconductible 3 fois une année, et d'un montant global minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 460 000 € HT, soit 550 160 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année, concernant une étude dans le cadre d'une mission d'accompagnement général à la maîtrise d'ouvrage pour l'intégration du programme local de l'habitat (PLH) au futur plan local d'urbanisme (PLU) et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Semaphores Territoires SA, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 115 000 € HT, soit 137 540 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O2682 le 13 février 2012, pour un montant de 4 000 000 € en dépenses et de 50 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 2031 - fonction 824, pour un montant de 460 000 € HT, soit 550 160 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.